



Collectes

Horaires
ET INFORMATION



Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension

Montréal

C'est simple !
7 h À 17 h*



*Pour toutes les collectes,
c'est simple !*

DE 7 h À 17 h*

** Dépôt en bordure de rue à compter de 20 h la veille*

Horaires

Collecte des déchets :
*(incluant les encombrants et les résidus
de construction, rénovation et démolition)*

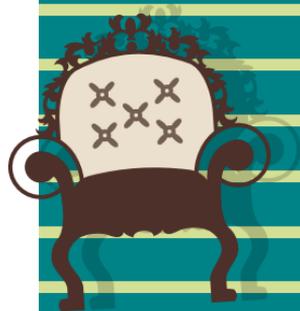
- > Districts de Saint-Michel et de François-Perrault :
lundi et jeudi*
- > District de Villeray et de Parc-Extension :
mardi et vendredi*

** Sauf dans les secteurs où il y a la collecte des résidus
alimentaires. Celle-ci remplace une des collectes des déchets.*

*Collecte des résidus
alimentaires**

- > Districts de Saint-Michel et de François-Perrault : **jeudi**
- > Districts de Villeray et de Parc-Extension : **vendredi**

** Dans les secteurs où il y a la collecte des résidus alimentaires,
celle-ci remplace une des collectes des déchets qui sont
désormais ramassés une fois par semaine.*



Conseils PRATIQUES

Résidus dangereux et produits électroniques

Il est **INTERDIT** de jeter vos résidus domestiques dangereux et les produits électroniques dans vos déchets et votre recyclage. Tous ces résidus peuvent être déposés notamment à l'écocentre Saint-Michel, situé au 2475, rue des Regrattiers.



Chaque déchet dans le bon bac !

Le tri à la source évite l'élimination d'une quantité importante de matières résiduelles en permettant leur réemploi, leur recyclage ou leur valorisation.

Chaque bac a un usage particulier :

- Bac roulant noir (240 et 360 litres) pour les déchets;
- Bac roulant vert (240 et 360 litres) pour les matières recyclables;
- Bac brun (47 litres) pour les résidus alimentaires.





Collecte DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Collecte des matières recyclables (verre, papier et carton, métal, plastique)

- > District de Saint-Michel : **lundi**
- > District de Villeray : **mardi**
- > District de Parc-Extension : **mercredi**
- > District de François-Perrault : **jeudi**

C'est simple !
7 h À 17 h*

Collecte des résidus verts*

Du printemps jusqu'à l'automne : **mercredi**

* Afin de lutter contre l'infestation de l'agrile du frêne, toutes les branches de feuillus doivent être ramassées à part des résidus verts.

Pour vous en départir, communiquez avec le **311**.

Ce service est offert gratuitement.



Renseignements



Information

Pour plus d'information, visitez notre site Web :
ville.montreal.qc.ca/vsp

